

L'ACTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE L'HYGIENE DU TRAVAIL

G. H. COPPÉE

Chef de la Section de Médecine du Travail, Service de l'Hygiène et de la Sécurité du Travail, BIT, Genève, Suisse

La protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail est une tâche assignée à l'OIT par le préambule de sa Constitution. L'incidence des accidents du travail et des maladies professionnelles et leurs conséquences pour les travailleurs, leurs familles et la société, donne à ces problèmes une ampleur significative du point de vue de la santé publique. On estime que, chaque année, 180.000 travailleurs meurent des suites d'un accident du travail. De plus, on estime que 110 millions de personnes sont victimes chaque année d'accidents du travail entraînant une incapacité temporaire. Ceci signifie des souffrances pour les travailleurs mais de plus cela représente aussi pour ceux-ci, pour leurs familles, et pour la société dans son ensemble, des pertes économiques considérables. Les estimations qui sont avancées pour le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles dans un certain nombre de pays industrialisés sont de l'ordre de 1 à 4% du produit national brut.

Il est rare de rencontrer un métier qui ne comporte pas un ou plusieurs risques pour la santé. Plusieurs exemples viennent à l'esprit: l'ouvrier agricole sous les tropiques peut être exposé à la fois aux pesticides et à l'excès de chaleur. En fonderie, les risques peuvent provenir de diverses émanations, de gaz irritants, de l'oxyde de carbone, de la poussière ainsi que de la chaleur. L'industrie chimique peut cumuler la menace de divers produits chimiques, de solvants, de gaz et de vapeurs. Même dans les bureaux, où le milieu physique peut être parfaitement contrôlé, divers facteurs de stress psychosociaux entrent en action: exigences du travail, relation humaine, sécurité de l'emploi, etc. Par ailleurs, la santé des travailleurs peut se trouver fréquemment sous l'influence d'autres facteurs dont le tabagisme, le régime alimentaire, le recours à des médicaments ou à l'alcool. Ceux-ci peuvent aggraver les effets des risques professionnels et il peut résulter des conséquences imprévisibles pour la santé. Il est important à la fois de lutter contre les risques professionnels spécifiques et

de prendre en compte la santé des travailleurs dans son ensemble.

Il n'est pas suffisant de prendre conscience du problème: il est nécessaire de développer des programmes de prévention et d'organiser la sécurité, l'hygiène et la médecine du travail au niveau de l'entreprise. Les accidents du travail sont causés et peuvent être prévenus: ceci est l'un des principes de base de la sécurité, probablement le plus important. Les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles peuvent être éliminées par une conception appropriée des méthodes et de l'organisation du travail ainsi que par la mise en oeuvre de mesures de contrôle des risques professionnels sur les lieux de travail.

Bien que les progrès technique et l'amélioration des méthodes de travail aient graduellement diminué certains risques, ils en ont malheureusement aggravé certains autres ou en ont fait apparaître de nouveaux. Par exemple, certains risques mécaniques ont été éliminés par l'automatisation des procédés de fabrication et certains travaux entraînant une dépense physique importante ont pu être réduits, mais par contre le problème de la pollution sur les lieux de travail est devenu beaucoup plus sérieux au cours de ces 20 dernières années en raison du recours toujours plus large à des substances chimiques et en raison de l'introduction de substances chimiques nouvelles. On estime que le nombre de celles qui sont en usage se situe autour de 60.000 à 70.000, un nombre qui est constamment en train de s'accroître. Un point à retenir est que bien des substances ne se sont révélées toxiques ou dangereuses pour la santé qu'après avoir été utilisées pendant de nombreuses années; c'est le cas notamment pour les substances cancérigènes ou le temps de latence de l'apparition de la maladie est long: les cas de cancer du foie attribués à l'exposition au chlorure de vinyle et les cas de mésothéliome causés par l'inhalation de fibres d'amiante sont des exemples particulièrement dramatiques.

Au cours de ces dernières années, une évolution s'est faite vers une approche plus large de la protec-

tion de la santé des travailleurs. Selon les pays et les circonstances, cette approche plus large, peut revêtir différentes formes: il peut s'agir d'une approche globale de la santé des travailleurs, couvrant à la fois les problèmes de santé trouvant leurs origines sur les lieux de travail et en dehors de ceux-ci, ou d'une approche globale de l'amélioration des conditions et du milieu de travail prenant en compte l'ensemble des aspects humains en relation avec le travail. Ces deux approches ne se contredisent d'ailleurs pas mais se complètent mutuellement, l'une pouvant prendre le pas sur l'autre en fonction, notamment, du niveau de développement, des structures existantes, des ressources économiques et des ressources en personnel spécialisé.

D'un autre côté, le développement de la sécurité et de l'hygiène du travail est entré dans une nouvelle phase et ne concerne plus seulement l'élimination des risques les plus évidents d'accidents du travail; il vise d'une façon croissante à la mise en place d'une prévention globale des risques professionnels et d'une réelle amélioration des conditions et du milieu de travail en prenant en compte non seulement les facteurs physiques mais les facteurs psychologiques et psychosociaux sur les lieux de travail. En vue de rendre le travail plus humain, dans le plein sens de ce mot, le but est maintenant de promouvoir l'établissement de conditions de travail adaptées dans toute la mesure du possible aux capacités physiques et mentales des travailleurs. L'objectif est de créer un milieu de travail sain et sûr pour tous les travailleurs en ayant recours à la mise en oeuvre des principes de l'ergonomie ainsi qu'en prévenant la fatigue et le stress. Il est d'ailleurs intéressant de noter à cet égard que la prochaine réunion du Comité mixte OIT/OMS, qui aura lieu au mois de septembre de cette année, traitera de la question de l'identification et du contrôle des risques pour la santé dus aux facteurs psychosociaux sur les lieux de travail.

Suite à un certain nombre de résolutions adoptées par la Conférence internationale du travail entre 1972 et 1975 concernant les conditions et le milieu de travail, et prenant en compte l'importance d'une approche globale et cohérente de ce problème, le Bureau International du Travail (BIT) a réorienté ses activités et, en 1976, il a lancé le «Programme International pour l'Amélioration des Conditions et du milieu de Travail (PIACT)». Ce programme a une approche très large qui relie tous les facteurs qui peuvent affecter la sécurité et la santé des travailleurs. Il a pour but de promouvoir et de supporter les activités des Etats Membres et il utilise à cette fin tous les moyen d'action traditionnelle du BIT, d'une façon coordonnée. Un des éléments essentiels de cette nouvelle approche est l'importance croissante donnée à la coopération entre employeurs et travailleurs.

L'une des caractéristiques essentielles de l'OIT, en plus de sa structure tripartite, est son activité norma-

tive. Environ 60 instruments internationaux — conventions et recommandations — concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels ont été adoptés par l'Organisation internationale du Travail depuis sa fondation en 1919. Des conventions, accompagnées par des recommandations, ont été adoptées en particulier concernant la protection contre les radiations ionisantes, la protection des machines, l'hygiène dans le commerce et les bureaux, les examens médicaux des jeunes travailleurs, les poids maximum de charges transportées par un travailleur, la prévention des accidents à bord des bateaux, la protection contre les risques dus au benzène, la prévention du cancer professionnel, la prévention de la pollution de l'air du bruit et des vibrations sur les lieux de travail et la sécurité et l'hygiène dans les ports. La question de l'amiante a été placée à l'ordre du jour de la 71^e session de la Conférence internationale du Travail, en 1985.

En contraste avec l'approche par risques professionnels ou par secteurs d'activité mentionnée ci-dessus, la convention (n° 155) et la recommandation (n° 164) concernent la sécurité, la santé et le milieu de travail, pris d'une façon globale. Ces instruments ont été adoptés en 1981 et jettent les bases, pour la première fois au niveau international, d'une politique nationale qui se ramifie jusqu'au niveau des entreprises en vue d'introduire un système cohérent de prévention qui tient compte de la situation réelle du monde du travail et qui a pour objectif de couvrir tous les travailleurs, tous les procédés de travail et toutes les branches de l'activité économique. Ces instruments contiennent aussi un certain nombre de dispositions concernant les arrangements institutionnels qui devraient être prévus au niveau national et au niveau de l'entreprise en vue de mettre en oeuvre les politiques et les programmes de prévention. Cette question va d'ailleurs être discutée plus en détail lors de la prochaine Conférence internationale du travail qui aura lieu au mois de juin, étant donné que la question des services de médecine du travail a été placée à son ordre du jour.

D'une façon complémentaire à son activité normative, le BIT a développé des recueils de directives pratiques, parfois accompagnés de guides ou de manuels, destinés à être utilisés comme référence par ceux qui ont des responsabilités dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène du travail ou qui ont à formuler des réglementations détaillées, au niveau national ou au niveau de l'entreprise, concernant les questions de sécurité et d'hygiène du travail. Une quinzaine de recueils de directives pratiques ont été rédigés jusqu'à présent. Ils couvrent toute une série de secteurs de l'activité économique (telles que les mines, l'agriculture, la forêt, la construction et les travaux publics, les chantiers navals, la sidérurgie, etc.) ou des risques spéciaux (telles que les radiations ionisantes, le bruit et les vibrations, l'exposition aux substances nocives en suspension dans l'air, etc.).

La Série *Sécurité et hygiène du travail* comprend actuellement une cinquantaine de publications sur des sujets d'une grande variété tels que les problèmes de santé des jeunes travailleurs, des travailleurs migrants, le cancer professionnel et sa prévention, l'utilisation des pesticides, les risques pour la santé dus à l'amiante, l'application des principes de l'ergonomie, le stress et la satisfaction au travail.

Dans le domaine de l'échange d'informations concernant les questions de sécurité et d'hygiène du travail, une autre activité particulièrement importante du BIT, il convient de faire référence à l'*Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail* qui comporte deux volumes incluant des contributions de quelque mille auteurs de plus de 50 pays sur tous les aspects de santé des travailleurs, de la prévention des accidents et de l'amélioration des conditions d'hygiène du travail. La troisième édition révisée de cette Encyclopédie du BIT a été publiée en 1983.

Établi en 1959, Le Centre International d'Informations de Sécurité et d'Hygiène du Travail (CIS) analyse, répertoire sous forme de fiches bibliographiques, les documents importants qui sont publiés dans le monde sur ce sujet dans les revues scientifiques, les rapports, les normes, les recommandations, les législations, etc. Le CIS a mis sur pied un système d'informations basé sur l'utilisation de l'ordinateur et aidé dans sa tâche par près de 50 centres nationaux disséminés dans le monde entier.

En vue de renforcer encore l'échange d'informations sur les risques professionnels, le BIT a établi le «Système International d'Alerte pour la sécurité et la Santé des Travailleurs» qui a la capacité de disséminer rapidement, grâce à un réseau mondial de 100 organismes désignés, des informations scientifiques et techniques sur les risques nouvellement découverts ou qui sont suspectés, ainsi que sur les nouvelles méthodes de prévention et de protection. Il est d'ailleurs à noter que cet Institut fait partie de ce système international d'alerte et a pris une part particulièrement active à l'enquête mondiale qui a été lancée par le BIT sur les risques pour la santé pouvant résulter de l'utilisation des papiers autocopiants.

De plus, le BIT organise des réunions techniques et scientifiques, des congrès et des colloques qui permettent à plusieurs centaines de spécialistes du monde entier de se rencontrer et d'échanger des informations ainsi que leur expérience concernant les problèmes en évolution dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène du travail.

Un autre aspect essentiel des activités du BIT est la coopération technique. Les activités de coopération technique en vue de protéger la vie et la santé des travailleurs sont extrêmement étendues; il peut s'agir de la collaboration qu'apportent aux Etats Membres les conseillers régionaux en matière de sécurité et d'hygiène du travail comme il peut aussi s'agir de projets visant à établir des instituts ou des centres de sécurité et d'hygiène du travail, des labo-

ratoires, etc. ou encore de projets destinées à accroître l'expérience et les qualifications du personnel responsable d'activités de sécurité et d'hygiène, soit par l'octroi de bourses d'études, soit par l'envoi de missions ou d'experts destinés à étudier les problèmes sur place.

Lorsqu'elle adopta la résolution concernant l'action future de l'Organisation Internationale du Travail dans le domaine de l'amélioration des conditions et du milieu de travail, en 1975, la Conférence internationale du travail réaffirma solennellement que l'amélioration de la situation dans ce domaine restait la première des missions permanentes de l'OIT. On note que de plus en plus de pays, à la fois dans les pays industrialisés dans les pays en développement, attachent une attention croissante à la protection et à la promotion de la santé des travailleurs, et ceci dans une optique beaucoup plus large que celle qui existait autrefois. Une évolution des idées se fait actuellement, tant dans les milieux responsables de la santé, que dans ceux qui se préoccupent des questions du travail. Au niveau international, la question retient l'attention, tant au niveau de l'Organisation Mondiale de la Santé, dans le cadre de son programme pour la santé des travailleurs qu'au niveau de l'Organisation Internationale du Travail, dans le cadre de son programme international pour l'amélioration des conditions et du milieu de travail, le PIACT.

A cet égard, il est particulièrement symptomatique de souligner que la Conférence internationale du travail aura la possibilité de discuter l'ensemble des questions de l'amélioration des conditions et du milieu de travail, des nouvelles approches et des nouvelles orientations dans ce domaine, à l'occasion de sa prochaine session, au mois de juin, étant donné que la question de l'évaluation du programme international pour l'amélioration des conditions et du milieu de travail est placée à son ordre du jour, huit années après son lancement. La prochaine session de la Conférence internationale du travail aura à la fois la possibilité de discuter les politiques et les programmes concernant l'amélioration des conditions et du milieu de travail mais aussi les arrangements institutionnels qui sont nécessaires pour mettre en oeuvre ces politiques et ces programmes au niveau de l'entreprise, puisque la question des services de médecine du travail est par ailleurs placée à son ordre du jour. Cette conjonction exceptionnelle est très prometteuse et l'on est en droit d'espérer que la Conférence internationale de cette année sera particulièrement riche en enseignement et verra l'élaboration de directives et d'orientation nouvelle en vue de protéger et de promouvoir la santé des travailleurs; ceci est particulièrement important au moment où de nombreux pays connaissent des changements technologiques rapides, une industrialisation des pays en développement et l'introduction de nouvelles technologies dans les pays déjà industrialisés. Il est important que la sécurité et l'hygiène du travail se développent ou soient introduites en même temps que les technolo-

gies; il s'agit d'une condition pour permettre aux différents pays de minimiser les incidences nocives pour la santé du développement technologique tout en permettant aux populations de bénéficier pleinement de leurs avantages.

Summary (The action of the International Labour Organization in the field of occupational safety and health). – *The author describes the aim and the main activities of the International Labour Organization (ILO) in the field of accident prevention and occupational diseases.*